



**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 14 DECEMBRE 2017 / X**

Le 14 décembre 2017, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Dieuze à 20 h 00 sous la présidence de M. Fernand LORMANT, maire.

Etaient présents : M. François – Mme Herbin – M. Benoist – Mme Obellianne – M. Matthias, adjoints – Mmes Bau – Mouchot – MM. Esselin – Wagner – Rechenmann – Mme Lonardi – MM. Mirgon – Bolardi – Meunier – Mottin – Mme Reschwein – MM. Sasso – Hocquel – Mme Chicha

Absentes : Mmes Henry – Ritter.

Mme Scherrer donne procuration à Mme Herbin – Mme Raymond donne procuration à M. Lormant – Mme Calvet donne procuration à M. Benoist – Mme Duresse donne procuration à M. Wagner – M. Lang donne procuration à M. Hocquel.



**COMMUNICATIONS :**

Fernand LORMANT informe l'assemblée que :

- le dimanche 26 novembre 2017, a eu lieu le cross départemental des sapeurs-pompiers, plus de 900 compétiteurs étaient présents. Il remercie le Lieutenant-colonel Michel MAGNE commandant le CFIM pour la mise à disposition des installations sportives militaires.
- Le mercredi 29 novembre 2017, la commune a signé, en présence de Me Philippe SOHLER, notaire de Dieuze, en l'étude de Me ROTH, notaire à Metz, l'acte d'acquisition des bâtiments de la Colonie des Officiers.  
Il ne reste donc plus qu'un seul bien militaire dont il faut finaliser l'acquisition, en l'occurrence le centre équestre. Les représentants du Ministère de la Défense présents ont félicité Dieuze pour la reconversion des immeubles militaires. Il rappelle que la mise à disposition à l'euro symbolique est une condition sine qua none de la mise à disposition et de la cession de ces bâtiments et que leur destination était fléchée dans le cadre du CRSD.
- La commune a reçu un courrier de remerciement de la Croix Rouge Française suite à la subvention allouée par le Conseil municipal pour les sinistrés de l'ouragan Irma.

Sylviane HERBIN informe l'assemblée que :

- Le 5 décembre 2017, elle a réceptionné, en présence de M. le Maire, dans le cadre de la rénovation du matériel de l'école Gustave Charpentier, un vidéo projecteur interactif, un vidéoprojecteur simple et 2 ordinateurs nécessaires à l'utilisation de ces équipements.
- lors de la visite de Mme SALUZZI, Inspectrice de l'Education Nationale, cette dernière a exprimé sa satisfaction quant à la qualité du bâtiment de l'école Gustave Charpentier et de son niveau d'équipement.
- Un maire du Saulnois, intéressé par le service accueil périscolaire, a visité l'école et également fait part de son étonnement quant à la qualité des lieux.

Laurence OBELLIANNE informe l'assemblée de l'ouverture des portes de la maison de santé pluridisciplinaire le 4 décembre 2017. Les professionnels de santé (les généralistes, la sage-

femme, le cabinet d'infirmiers, la pédiatre, le REGESA) s'installent. En janvier suivront l'urologue et son associé, l'audioprothésiste, l'orthodontiste, la cardiologue, la diététicienne, la sophrologue. Les premiers retours des patients sont très positifs tant au niveau des locaux que de l'offre médicale mise en place.

L'accueil est également assuré avec le recrutement de deux secrétaires médicales qui se chargent de l'organisation et de la patientèle.

Richard MATTHIAS fait un point sur les travaux en cours dans la commune.

Les travaux rue du Colonel Ducasse seront bientôt terminés. Les enrobés de la rue et du parking « Machkour » seront posés dans la semaine sauf en cas d'intempéries.

Une réunion de la commission des travaux s'est tenue, en présence des riverains de la rue Kueny, afin de leur présenter le déroulement du chantier. Il a été convenu que l'entreprise BARASSI présenterait un devis à chaque particulier pour la part de branchements sur le domaine privé qui est à leur charge.

Bernard FRANCOIS fait un point sur les travaux du puits salé qui se déroulent conformément au planning et au cahier des charges. Le pavage sur le parvis devrait être posé avant Noël. Cet aménagement, ainsi que la coupe des arbres qui étaient dans un état phytosanitaire déplorable, améliore l'aspect général de la place et met en valeur le bâtiment du puits salé.

Paul BENOIST informe l'assemblée :

- que dans le cadre du dossier EAU, l'étude du notaire désigné pour achever ce dossier a repris contact la semaine dernière. Une rencontre sur Dieuze sera peut-être nécessaire pour consulter les dossiers. Il s'agit surtout de lever les conditions suspensives mentionnées au jugement.
- que le projet d'échange de terrain avec l'entreprise GGB est en cours. L'acte n'est pas encore signé car toutes les conditions pour la signature ne sont pas encore réunies. Il espère que la signature se fera encore avant la fin de l'année 2017, avant le transfert de la ZAE à la CCS.
- que les travaux de l'entreprise HET sont en cours. Le chantier de bardage isolant avance. Tous les supports sont posés. Les panneaux isolants et les tôles de recouvrement seront posés dès que possible. Les conditions météorologiques actuelles ne facilitent pas l'avancement du chantier.

Fernand LORMANT fait part aux membres du conseil que le vendredi 8 décembre dernier, en présence du Président du Conseil Départemental et de Mme Jeannine BERVILLER, conseillère départementale, il a reçu le maire de Marsal pour l'informer de l'état d'avancement du Musée de Marsal.

Dans tous les cas de figure, le musée de Marsal ré-ouvrira ses portes. L'accessibilité sera réalisée soit directement au niveau de la Porte de France, soit par un aménagement extérieur sous forme d'un ascenseur dans une cage vitrée.

Il subsiste le problème des deux casernes qui ne pourront être démolies suite à l'avis de la DRAC. Le Département ne pourra, en aucun cas, financer les 9 millions d'euros nécessaires à la réhabilitation de ce bâti qui n'a plus d'utilité avérée.

Au vu des impératifs financiers auxquels est soumis le Conseil Départemental dans ses compétences actuelles, il est impensable de faire supporter une telle charge financière aux contribuables mosellans. Les ressources disponibles doivent se concentrer sur les équipements prioritaires.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'activité recouvrement des impôts d'état de la Trésorerie Sud Saulnois et d'Albestroff seront transférés sur le centre des impôts de Château-Salins. L'activité de comptabilité des collectivités locales arrivera d'Albestroff à la Trésorerie Sud Saulnois le 1<sup>er</sup> juin 2018.

Un flyer a été déposé sur table pour annoncer le concert de l'Orchestre National de Lorraine prévu le 6 janvier 2018 à 20 H 00 à la Délivrance. C'est avec grand plaisir que l'ONL, dirigé par Jacques MERCIER, revient à la Délivrance, salle qu'il apprécie tout particulièrement pour ces qualités acoustiques.



Puis il passe à l'ordre du jour :

- 17/X/127 SIBVAS. Convention de mandat relative à la réalisation des travaux du programme de restauration du ruisseau Verbach.
- 17/X/128 Utilisation d'équipements sportifs communaux. Convention tripartite Région Grand Est/Ville de Dieuze/Lycée Charles Hermite.
- 17/X/129 Colonie des Officiers. Mise à disposition de bâtiments à l'association BOTARRO.
- 17/X/130 Convention de partenariat « Parcours d'éducation artistique et culturel 2017-2018 ».
- 17/X/131 Contrat de ruralité du Saulnois. Axe 3. Création d'une résidence pour chercheurs dans le bâtiment dit « La Caserne ». Site des Salines Royales. Soutien au patrimoine protégé. Demande de subventions Région Bourg Structurant et Région FEDER.
- 17/X/132 Contrat de ruralité du Saulnois. Axe 3. Attractivité du territoire – Fabrication additive – demande de subvention Bourg Centre Structurant.
- 17/X/133 Contrat de ruralité du Saulnois. Axe 5. Transition écologique et énergétique – acquisition de 2 véhicules électriques. Demande de subventions.
- 17/X/134 Versement au budget eaux industrielles.
- 17/X/135 Budgets 2017 Ville – Eau – Assainissement – Funérarium – ZAC – décisions modificatives
- 17/X/136 Budgets 2018 Ville – Assainissement – Eau – Funérarium – ouverture de crédit
- 17/X/137 Budget ZAC – Bâtiment HENG SIENG – Vente à paiement échelonné – proposition de modifications
- 17/X/138 Restructuration des Salines Royales. Aménagement du parc pédagogique – lot 5 électricité



**Point n° 17/X/127 : SIBVAS – CONVENTION DE MANDAT RELATIVE A LA REALISATION DES TRAVAUX DU PROGRAMME DE RESTAURATION DU RUISSEAU VERBACH**

Le Conseil municipal,  
Entendu M. Richard MATTHIAS, adjoint délégué,  
Considérant que la SIBVAS – Syndicat Intercommunal du Bassin Amont de la Seille – doit procéder à la réalisation des travaux de restauration du Verbach,  
Considérant qu'une autorisation à intervenir sur le domaine privé et public communal est nécessaire pour la réalisation de :

- l'entretien de la végétation,
- la gestion des embâcles,
- les plantations,
- le nettoyage et la création de lit mineur, les aménagements agricoles (passage à gué, clôtures...)
- la diversification des écoulements (épis).

Considérant la participation financière demandée à la commune pour ce programme à hauteur de 20 % du montant des travaux réalisés sur son ban communal (22.736,96 € HT) soit 5.456,87 € TTC.

après délibération

- s'engage à participer financièrement à ce programme à hauteur de 20 % du montant des travaux réalisés (22.736,96 € HT) soit 5.456,87 €.
- autorise le maire à signer la convention de mandat correspondante.

Voté à l'unanimité dont 5 votes par procuration.

**Point n° 17/X/128 : UTILISATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX.  
CONVENTION TRIPARTITE REGION GRAND EST/VILLE DE  
DIEUZE/LYCEE CHARLES HERMITE**

Le Conseil municipal,  
Entendu M. Bernard FRANÇOIS, adjoint délégué,  
VU la délibération du Conseil municipal n° 16/V/67 du 21 juillet 2016 autorisant la signature d'une convention tripartite entre la Région Alsace Champagne-Ardennes Lorraine, le Lycée Charles Hermite de Dieuze et la Ville de Dieuze pour l'utilisation des équipements sportifs appartenant à la commune pour l'année scolaire 2016/2017,  
Considérant le projet d'avenant à la convention proposé pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 décembre 2018,

après délibération

- autorise le maire à signer l'avenant n° 1 à la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs par les lycées publics à intervenir entre la Région Grand Est, le Lycée Charles Hermite de Dieuze et la Ville de Dieuze à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 jusqu'au 31 décembre 2018 inclus.

Voté à l'unanimité dont 5 votes par procuration.

**Point n° 17/X/129 : COLONIE DES OFFICIERS. MISE A DISPOSITION DE  
BATIMENTS A L'ASSOCIATION BOTARRO**

Le Conseil municipal,  
Entendu M. Bernard FRANÇOIS, adjoint délégué,  
VU la délibération du conseil municipal n° 12/XI/111 du 29 novembre 2012 autorisant l'affectation des bâtiments de la Colonie des Officiers, à savoir :

- 1 bâtiment + 2 ensembles de garages réservés à Hélice Saulnoise
- 1 bâtiment réservé pour héberger les chauffeurs de l'entreprise de production d'eau
- 4 bâtiments pour mettre en place le projet Brancusi/Botarro.

VU la délibération du conseil municipal n° 16/X/107 du 19 décembre 2016 autorisant la signature d'une convention de mise à disposition gracieuse des bâtiments 150a et 150b à l'Association BOTARRO,

Considérant la nécessité de revoir la mise à disposition gracieuse à l'Association BOTARRO,

Considérant que seuls 3 bâtiments (170 a et 170 b – 164 a et 164 b et 150 a et 150 b cité ci-dessus) peuvent être mis à disposition, le bâtiment 214 a et 214 b restant sous gestion communale,

après délibération

- autorise le maire à mettre gracieusement à disposition de l'Association BOTARRO les bâtiments 170 a et 170 b et 164 a et 164 b
- autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier. Rédaction des actes Me Philippe SOHLER, notaire à Dieuze – frais d'acte à charge du preneur.

Voté dont 5 votes par procuration – 5 votes contre dont 1 vote par procuration.

**Point n° 17/X/130 : CONVENTION DE PARTENARIAT « PARCOURS D'EDUCATION  
ARTISTIQUE ET CULTUREL 2017-2018 »**

Le Conseil municipal,  
Entendu Mme Sylviane HERBIN, adjointe déléguée,  
Considérant que le parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC) est rendu obligatoire par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013,

Considérant le projet de convention de partenariat Académie de Nancy-Metz/Commune de Dieuze, définissant notamment :

- l'organisation du partenariat entre les parties pour :
  - ✓ accompagner les personnels de l'école dans la mise en œuvre de leur projet culturel et artistique
  - ✓ identifier les moyens à mettre à disposition
- les modalités d'intervention de professionnels des arts, de la culture ou des médias dans le projet
- les modalités de financement des prestations ou services associés.

Considérant que la commune s'engage à mettre en place pour la rentrée scolaire 2017 les conditions et les moyens nécessaires pour la réalisation d'un projet artistique et culturel de l'école dans le cadre du PEAC,

Considérant que l'Académie s'engage à verser au bénéfice de la commune une subvention exceptionnelle dont le montant plafonné est fixé à 1.500 €,

après délibération

- autorise le maire à signer la convention à intervenir et tout document se rapportant à ce dossier.

Voté à l'unanimité dont 5 votes par procuration.

**Point n° 17/X/131 : CONTRAT DE RURALITE DU SAULNOIS. AXE 3. CREATION D'UNE RESIDENCE POUR CHERCHEURS DANS LE BATIMENT DIT « LA CASERNE ». SITE DES SALINES ROYALES. SOUTIEN AU PATRIMOINE PROTEGE. DEMANDE DE SUBVENTIONS REGION BOURG STRUCTURANT ET REGION FEDER**

Le Conseil municipal,

Entendu M. Paul BENOIST, adjoint délégué,

VU le projet de contrat de ruralité du Saulnois,

VU les 6 axes prioritaires définis par l'Etat,

VU la délibération n° 17/II/17f du 2 mars 2017 autorisant le maire à solliciter des subventions dans le cadre du contrat de ruralité - Création d'une résidence de chercheurs dans le bâtiment dit « La Caserne »,

VU la délibération n° 17/VII/92 du 21 septembre 2017 autorisant le maire à approuver les orientations stratégiques et le programme d'action, à soumettre le programme à la Région Grand Est pour instruction et à valider la stratégie Bourg Centre Structurant par la C.C.S.,

Considérant que la commune a obtenu une subvention au titre du FSIL2 d'un montant de 77.040 € (montant maximum possible compte-tenu de la prise en compte des loyers qui seront perçus - estimation de 483.600 € sur 10 ans) sur un montant subventionnable retenu de 770.400 € HT (cf arrêté SGARE N° 2017-1517)

Considérant que la commune propose de représenter le dossier suivant pour l'année 2018 au titre des subventions Région au titre de la « Redynamisation des bourgs structurants en milieu rural » et Région FEDER :

**Axe 3 : Attractivité du territoire**

Projet : Création résidence chercheurs

Montant du projet :		<b>1 254.000 €</b>
FSIL 2	10 % (acquis 2017)	<b>77.040 €</b>
Région	35 %	<b>438.900 €</b>
FEDER	25 %	<b>313.500 €</b>
Commune	30 %	<b>424 .560 €</b>

Considérant que ce projet peut prétendre aux aides de la Région Grand Est (Soutien au patrimoine protégé) pour l'année 2018 dans le cadre de l'opération Redynamisation des bourgs structurants en milieu rural,

après délibération

- autorise le maire à solliciter les subventions FEDER et Redynamisation des bourgs structurants en milieu rural pour l'opération création d'une résidence de chercheurs dans le bâtiment dit « La Caserne ».

Voté à l'unanimité dont 5 votes par procuration.

**Point n° 17/X/132 : CONTRAT DE RURALITE DU SAULNOIS. AXE 3. ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE – FABRICATION ADDITIVE - DEMANDE DE SUBVENTION BOURG CENTRE STRUCTURANT**

Le Conseil municipal,  
 Entendu M. Paul BENOIST, adjoint délégué,  
 VU le projet de contrat de ruralité du Saulnois,  
 VU les 6 axes prioritaires définis par l'Etat,  
 VU la délibération n° 17/II/17g du 2 mars 2017 demandant l'aide de la Région concernant le contrat de ruralité,  
 VU la délibération n° 17/VII/80 du 21 septembre 2017 demandant l'aide de la Région concernant le contrat de ruralité,  
 Considérant que la commune propose de représenter le dossier suivant en complément de ceux demandés en mars et septembre 2017 :

**Axe 3 : Attractivité du territoire**

Projet Fabrication additive		
Montant du projet :		<b>149.000 €</b>
FSIL 2	40 % (acquis 2017)	<b>59.600 €</b>
Région	40 %	<b>59.600 €</b>
Commune	20 %	<b>29.800 €</b>

Considérant que ce projet peut prétendre aux aides de la Région Grand Est pour l'année 2018 dans le cadre de l'opération « Redynamisation des bourgs structurants en milieu rural »,

après délibération

- autorise le maire à solliciter la subvention au titre de la Redynamisation des bourgs structurants en milieu rural pour l'opération Fabrication additive.

Voté à l'unanimité dont 5 votes par procuration.

**Point n° 17/X/133 : CONTRAT DE RURALITE DU SAULNOIS. AXE 5. TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE – ACQUISITION DE 2 VEHICULES ELECTRIQUES. DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Le Conseil municipal,  
 Entendu M. Paul BENOIST, adjoint délégué,  
 VU le projet de contrat de ruralité du Saulnois,  
 VU les 6 axes prioritaires définis par l'Etat,  
 VU la délibération n° 17/II/17j du 2 mars 2017 demandant des subventions concernant le contrat de ruralité – acquisition de 2 véhicules électriques,  
 VU la délibération n° 17/VII/79 du 21 septembre 2017 demandant des subventions concernant le contrat de ruralité – acquisition de 2 véhicules électriques,  
 VU le nouveau plan de financement,  
 Considérant que la commune propose de représenter le dossier suivant pour l'année 2018 :

### **Axe 5 : Transition écologique et énergétique**

Projet Acquisition de véhicules électriques		
Montant du projet :		<b>44.323,99 €</b>
FSIL 2	40 %	<b>17.729,60 €</b>
Région	30 %	<b>13.297,20 €</b>
Commune	30 %	<b>13.297,20 €</b>

après délibération

- autorise le maire à solliciter les subventions correspondantes.

Voté à l'unanimité dont 5 votes par procuration.

### **Point n° 17/X/134 : VERSEMENT AU BUDGET EAUX INDUSTRIELLES**

Le Conseil municipal,  
Entendu son président,  
Considérant que la trésorerie du budget annexe eaux industrielles ne suffit pas à couvrir les frais de ce budget,

après délibération

- décide d'effectuer un virement du budget principal au budget annexe eaux industrielles de 20.000 €
- autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Voté à l'unanimité dont 5 votes par procuration.

### **Point n° 17/X/135 : BUDGETS 2017 VILLE – EAU – ASSAINISSEMENT – FUNERARIUM – ZAC – DECISIONS MODIFICATIVES**

Le Conseil municipal,  
Entendu son président,  
Considérant que des modifications sont nécessaires aux budgets Ville – Eau – Assainissement – Funérarium – ZAC 2017,

après délibération

- autorise le maire à modifier les budgets 2017 Ville – Eau – Assainissement – Funérarium et ZAC selon l'annexe jointe.

Voté dont 5 votes par procuration – 5 abstentions dont 1 vote par procuration.

### **Point n° 17/X/136 : BUDGETS 2018 VILLE – ASSAINISSEMENT – EAU – FUNERARIUM – OUVERTURE DE CREDIT**

Le Conseil municipal,  
Entendu son président,  
Considérant que des modifications sont nécessaires aux budgets Ville – Eau – Assainissement – Funérarium,

après délibération

- autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, hors restes à réaliser, dans les limites suivantes :

## Ville

chapitre	Libellé comptable	Crédits 2017	Autorisation 2018
20	Immobilisations incorporelles	110 292,52	27 573,00
21	Immobilisations corporelles	539 760,46	134 940,00
23	Immobilisations en cours	6 973 982,72	1 743 495,00

## Assainissement

chapitre	Libellé comptable	Crédits 2017	Autorisation 2018
21	Immobilisations corporelles	1 000,00	250,00
23	Immobilisations en cours	321 396,72	80 349,00

## Eau

chapitre	Libellé comptable	Crédits 2017	Autorisation 2018
21	Immobilisations corporelles	123 328,12	30 832,00
23	Immobilisations en cours	516 323,98	129 080,00

## Funérarium

chapitre	Libellé comptable	Crédits 2017	Autorisation 2018
21	Immobilisations corporelles	12 500,00	3 125,00
23	Immobilisations en cours	12 500,00	3 125,00

Voté à l'unanimité dont 5 votes par procuration.

### Point n° 17/X/137 : BUDGET ZAC – BATIMENT HENG SIENG – VENTE A PAIEMENT ECHELONNE – PROPOSITION DE MODIFICATIONS

Le Conseil municipal,  
Entendu M. Paul BENOIST, adjoint délégué,  
VU la délibération du conseil municipal n° 08/VIII/112 du 13 novembre 2008, autorisant le maire à signer un crédit-bail pour le bâtiment industriel B 22 sis sur la parcelle cadastrée S 10 n° 9 d'une contenance de 3 ha 22 a 63 ca avec la Société HENG SIENG aux conditions suivantes :

Capital initial	6.000.000 €
Durée du crédit-bail	25 ans 5 mois (payable sur 25 ans)
Taux	4,53 %
Mensualité	33.452,20 € HT
Date d'effet du crédit-bail	1 <sup>er</sup> janvier 2009
Date du 1 <sup>er</sup> versement	1 <sup>er</sup> juin 2009
Date du dernier versement	1 <sup>er</sup> mai 2034

Considérant que l'entreprise a effectué les paiements du 1<sup>er</sup> juin 2009 jusqu'au 31 décembre 2013 (55 mois).



VU la délibération du conseil municipal n° 08/VIII/112 du 13 novembre 2008 autorisant le maire à signer un bail relatif au forage F1 sis sur les parcelles S 13 n° 58 d'une contenance de 1 ha 92 a 17 ca et n° 119/62 d'une contenance de 3 ha 93 a 14 ca selon les modalités suivantes :

Durée du bail 75 ans  
Loyer mensuel 100 € HT  
1<sup>er</sup> versement : 1<sup>er</sup> janvier 2009

Considérant que la société HENG SIENG a donc une surface totale de 9 ha 07 a 94 ca.

VU la délibération du conseil municipal n° 13/XI/122 du 19 décembre 2013 autorisant le maire à effectuer un découpage des terrains avec la Société ASIALOR.

Considérant que la Société HENG SIENG vend à la Société ASIALOR la parcelle n° 126/62 de 2 ha 49 a 42 ca et la parcelle n° 22/1 de 1 ha 17 a 23 ca soit un total de 3 ha 66 a 65 ca.

Prix de vente 1,68 €/m<sup>2</sup> x 3 ha 66 a 65 ca = 61.597,20 € HT soit 89.481,60 € HT avec intérêts compris de 3,68 % sur 260 mois.

Cette vente est rétroactive au 1<sup>er</sup> octobre 2012.

Considérant que cette même délibération fait état d'un avenant à déduire avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014 de 12.250 € HT répartis sur 245 mois soit 50 € HT par mois concernant la prise en charge par la société ASIALOR de la moitié de la location du forage.

Etant donné les difficultés rencontrées par la Société ASIALOR, la Société HENG SIENG n'a pas souhaité appliquer cette retenue.

Considérant que pour le crédit-bail HENG SIENG, un avenant à déduire avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014 doit être fait pour un montant de 77.231,60 € HT (89.481,60 – 12.250) répartis sur 245 mois soit 315,23 € HT/mois.

Considérant que cette somme a été déduite, en accord avec l'entreprise, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'à fin 2017 soit 4 années par soustraction sur le tableau d'amortissement de départ soit : 33.452,20 – 315,23 = 33.136,97 €.

après délibération

- autorise le maire à régulariser cette situation administrative convenue entre les parties en appliquant à la Société HENG SIENG la déduction de la valeur réelle du terrain vendu (61.597,20 €) :
  - Chiffre de départ du tableau d'amortissement initial à 5.341.078,61 € au 1<sup>er</sup> janvier 2014 diminué de 61.597,20 € soit 5.279.481,41 € à 4,53 % sur 245 mois soit 33.066,40 € du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 mai 2034.
- autorise le maire à faire un avoir en déduction sur les 4 années 2014 à 2017 à la société HENG SIENG sur le dernier mois de 2017 de : 33.136,97 – 33.066,40 = 70,57 € x 48 mois = **3.387,36 €.**
- autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à ces modifications. Rédaction de l'acte correspondant par Me SOHLER, notaire à Dieuze. Frais à charge de la Société HENG SIENG.

Voté à l'unanimité dont 5 votes par procuration.

### **Point n° 17/X/138 : RESTRUCTURATION DES SALINES ROYALES. AMENAGEMENT DU PARC PEDAGOGIQUE – LOT 5 ELECTRICITE**

Le Conseil municipal,  
Entendu M. Bernard FRANCOIS, adjoint délégué,

Considérant l'appel d'offres lancé par la commune concernant les travaux de restructuration des Salines Royales – Aménagement du Parc Pédagogique - lot 5 Electricité,  
Considérant les offres parvenues en mairie,  
Considérant les offres reçues et retenues par la Commission d'Appel d'Offres du 13 décembre 2017,  
Après avis favorable de la Commission d'Appel d'offres du 13 décembre 2017,

après délibération

- décide de retenir l'offre suivante :

**Lot 5 : Electricité : LAPLACE SARL de Sarrebourg pour un montant de 66 327.04€ HT**  
**Tranche ferme : 15 092.30 € HT      Tranche optionnelle : 51 234.74 € HT**

- autorise le maire à signer toutes les pièces du marché.

Voté à l'unanimité dont 5 votes par procuration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 21 h 25.

Le maire,

Bernard FRANCOIS      Sylviane HERBIN      Paul BENOIST      Laurence OBELLIANNE

Richard MATTHIAS      Claudine BAU      Isabelle MOUCHOT      Christophe ESSELIN

Jean-Marie WAGNER      Michel RECHENMANN      Agnès LONARDI      Jonathan MIRGON

Mickaël BOLARDI      Patrick MEUNIER      Bernard MOTTIN      Sylvie RESCHWEIN

Dominique SASSO      Daniel HOCQUEL      Catherine CHICHA